

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 27494 Numéro SIREN : 817 504 533 Nom ou dénomination : 3 FRIEDLAND

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 120137

CERTIFIE CONFORME

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SASU 3 FRIEDLAND

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0003 av de Friedland 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 1 7 5 0 4 5 3 3 0 0 0 1 6

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122019	N-1 31122018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	66	395
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	66	395
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	66	1A	395
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SASU 3 FRIEDLAND		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100.....)	DA	100	100	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(9 310)	(6 980)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 303)	(2 330)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	(11 514)	(9 210)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 997	1 979	
	Dettes fiscales et sociales	DY		76	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9 583	7 551	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	11 580	9 606	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	66	395	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 580	9 606	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SASU 3 FRIEDLAND							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 270 2 227	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	76	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 270 2 303	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(2 270) (2 303)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32 26	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	32 26		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(32) (26)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(2 303) (2 330)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS SASU 3 FRIEDLAND</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 303	2 330	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(2 303)	(2 330)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
joindre en annexe) :							
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

PH d. A.

[illegible]

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- l'affectation du résultat ;
- la constatation d'un montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social et la décision à prendre sur la dissolution éventuelle de la société ;
- la constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- les pouvoirs pour les formalités.
- l'augmentation du capital social de 34.900 € (trente-quatre mille neuf cents euros) par voie de création d'actions nouvelles ;
- la modification corrélatrice des statuts ;

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion relatif à l'exercice d'une durée de 12 mois, clos le 31 décembre 2019 et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit d'un montant de - 2 303 €.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le Rapport de gestion.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus de sa gestion au Président.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à un montant de : - 2 303€ au report à nouveau débiteur : - 2 303 euros.

En conséquence, aucun dividende ne sera versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En outre, l'Associé Unique rappelle qu'aucun dividende n'a été versé au cours des précédents exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de ce qu'aucune convention ne soit intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la société et son Président au titre de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président et constaté que le capital social était entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social de 34.900 € (trente-quatre mille neuf cents euros) par voie de création d'actions nouvelles.

Les actions souscrites pourront être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les actions nouvelles sont créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital. Elles seront complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique constate en outre que l'augmentation de capital est ainsi régulièrement et définitivement réalisée.

SIXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique décide de modifier comme suit les articles 7 et 8 des statuts :

Article 7 – Apports

Lors de la constitution de la Société, il lui a été apporté par la société CFEB SISLEY la somme en numéraire de CENT (100) Euros, ainsi qu'il résulte du certificat de la banque LCL – Le Crédit Lyonnais, sis 19, boulevard des Italiens 75079 PARIS Cedex 02, en sa qualité de dépositaire des fonds, en date du 22 décembre 2015, ci-après annexé.

En rémunération de cet apport en numéraire, il a été attribué à la société CFEB SISLEY 100 actions de 1 euro de nominal chacune.

A la suite d'une augmentation de capital décidée par l'Associé Unique en date du 23/09/2020, il a été apporté en numéraire une somme de 34.900 € (trente-quatre mille neuf cents euros).

En rémunération de cet apport en numéraire, il a été attribué à la société CFEB SISLEY 34.900 actions de 1 euro de nominal chacune.

Article 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trente-cinq mille (35.000) euros, divisé en TRENTE CINQ MILLE (35.000) actions de UN (1) euro de nominal chacune.

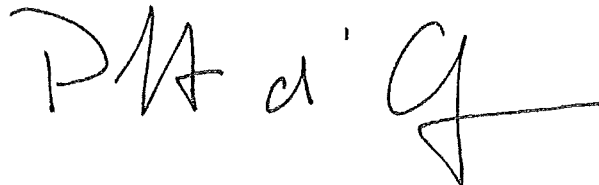
SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, extrait ou copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qui découlent du présent acte.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique et consigné sur le Registre des décisions.

c.f.e.b. SISLEY

Associé Unique de 3 FRIEDLAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. A. d'G' followed by a long horizontal stroke.

CERTIFIE CONFORME

PA d g

3 FRIEDLAND

Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 3 avenue de Friedland 75008 Paris
R.C.S : 817 504 533 R.C.S Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

3 FRIEDLAND

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société 3 FRIEDLAND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 FRIEDLAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 1^{er} septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

3 FRIEDLAND

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

3 FRIEDLAND

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

3 FRIEDLAND

Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2019

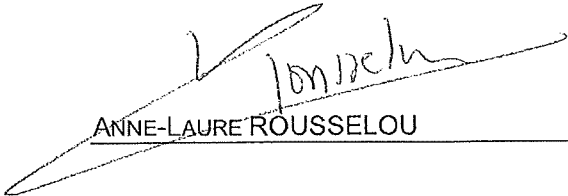
impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 1er septembre 2020.

Le Commissaire aux comptes,

MAZARS


ANNE-LAURE ROUSSELOU

COMPTES ANNUELS
SAS SASU 3 FRIEDLAND
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

2019

I. BILAN AU 31/12/2019

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur Immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	67		67	395
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	67		67	395
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	67		67	395

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 100)	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-9 311	-6 980
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 303	-2 331
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-11 514	-9 211
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 997	1 979
Dettes fiscales et sociales		76
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 584	7 551
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	11 581	9 606
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	67	395

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

Rubriques	France	Exercice 2019 Exportation	Total	Exercice 2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 271	2 228
Impôts, taxes et versements assimilés				76
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			2 271	2 304
RESULTAT D'EXPLOITATION			-2 271	-2 304
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			33	27
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			33	27
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-33	-27
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-2 303	-2 331
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS				
TOTAL DES CHARGES			2 303	2 331
BENEFICE OU PERTE			-2 303	-2 331

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	10
1.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	5.1. CAPITAUX PROPRES	10
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	6	5.2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	10
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	6	5.3. ETAT DES PROVISIONS	10
3.1. IMMOBILISATIONS	7	5.4. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	11
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	7	5.5. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	12
3.1.2. Immobilisations financières.....	7	5.6. CHARGES A PAYER	12
3.2. EVALUATION DES STOCKS	7	5.7. COMPTES DE REGULARISATION	12
3.3. CREANCES ET DETTES.....	7	5.8. DETTES SUR LES ENTREPRISES LIEES	12
3.4. PROVISIONS REGLEMENTEES	8	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	13
3.5. PROVISIONS POUR RISQUES.....	8	6.1. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	13
3.6. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	8	6.2. RESULTAT FINANCIER	13
3.6.1. Changement de méthode d'évaluation	8	6.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL	13
3.6.2. Changements de méthode de présentation.....	8	6.4. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	14
3.6.3. Opérations à long terme.....	8	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité	14
3.6.4. Informations complémentaires.....	8	7. INFORMATIONS DIVERSES	14
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	9	7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	14
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	9	7.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE ..	15
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9	7.3. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	15
4.3. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS	9	7.4. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	15
4.4. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES	9	7.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS	15
4.5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	9	7.6. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL	15
4.6. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	9		
4.7. CREANCES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE.....	9		
4.8. PRODUITS A RECEVOIR.....	9		
4.9. COMPTES DE REGULARISATION.....	9		
4.10. CREANCES SUR LES ENTREPRISES LIEES	9		

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 soit une durée de 12 mois.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement Français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de covid 19 en cours en Europe. La volonté première de la direction notre société est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens et évolueront avec la situation. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne nous permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette situation sur la marche de nos affaires.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositifs du Règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable, règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieures de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Lors de l'exercice écoulé, il n'y a eu ni changement de méthode, ni changement d'estimation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations :

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Constructions	de 10 à 40 ans	Mode linéaire
Matériels et outillages industriels	de 3 à 10 ans	Mode linéaire
Install. générales agencés, aménagés	de 3 à 9 ans	Mode linéaire
Matériel de transport	5 ans	Mode linéaire
Matériel de bureau et informatique et Mobilier	De 1 à 10 ans	Mode linéaire

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

3.1.2. Immobilisations financières

Participations et autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti / coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

3.3. Créances et dettes

Les créances en euros sont enregistrées à leur valeur nominale, les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au taux de clôture de l'exercice.

Les créances clients font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice et de chaque situation intermédiaire, et une dépréciation est constatée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement.

3.4. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

3.5. Provisions pour risques

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, la Société a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable. Chacun des litiges connus a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes ; et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

3.6. Dérogations aux principes généraux

3.6.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.6.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

3.6.3. Opérations à long terme

Elles sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux / de l'achèvement des travaux.

3.6.4. Informations complémentaires

5.4. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 997	1 997		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	9 584	9 584		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 581	11 581	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

N/A

5.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 997	1 979
Dettes fiscales et sociales		76
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 584	7 551
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	11 581	9 606

5.7. Comptes de régularisation

N/A

5.8. Dettes sur les entreprises liées

N/A

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Rémunération du Commissaire aux comptes

Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés, le montant des honoraires comptabilisés au titre de l'exercice 2019 s'élève à 2k€ TTC pour le cabinet Mazars.

6.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -33 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	33	27
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	33	27
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-33	-27

6.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 0€.

6.4. Impôt sur les bénéfices

La société SASU 3 FRIEDLAND est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société C.F.E.B SISLEY .

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL		0	-2 303				-2 303

Exercice 2019

Bénéfice comptable de l'exercice

1. Réintégrations fiscales
2. Déductions fiscales

Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		2 303
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		2 303

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2019, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2019	Effectif
Cadres	
Agents de maîtrise, techniciens et employés	
Ouvriers	
TOTAL	0

7.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SAS C.F.E.B SISLEY 0003 Avenue 'Avenue Friedland 75008 PARIS - FRANCE.

7.3. Liste des filiales et des participations

N/A

7.4. Rémunération des organes d'administration

N/A

7.5. Engagements financiers

N/A

7.6. Engagements sur le personnel

N/A

SAS SASU 3 FRIEDLAND

SAS SASU 3 FRIEDLAND
0003 av de Friedland

75008 PARIS
FRANCE

Tel :

@ : nathalie.caix@sisley.fr

